DECISION SUR LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME CONTINENTAL POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE DE LA LIBERATION DE L'AFRIQUE
Doc. Assembly/AU/15(XVI) Add.8

La Conférence,

1. **PREND NOTE** avec satisfaction de la proposition du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie relative de la mise en place d'un programme continental pour la valorisation du patrimoine de la libération de l'Afrique ;

2. **FELICITE** le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie pour son initiative visant à préserver l'histoire des luttes de libération en Afrique;

3. **SOULIGNE** l'importance des mouvements de libération dans le processus de décolonisation et l'histoire du continent africain;

4. **RECONNAIT** le rôle qu'ont joué les institutions et les populations africaines dans la lutte de libération et l'accession des pays africains à l'indépendance;

5. **SOULIGNE EGALEMENT** qu'un aspect important de l'histoire des luttes de libération en Afrique risque de disparaitre s'il n'est pas répertorié, enregistré et accessible au public;

6. **EXPRIME SON ENGAGEMENT** à préserver l'histoire des luttes de libération pour l'indépendance de l'Afrique au profit des générations futures;

7. **SE FELICITE** de la proposition d'instituer un Programme pour la valorisation du patrimoine de la libération de l'Afrique à Dar-es-Salaam (Tanzanie) et **SOULIGNE LA NECESSITE** de réaliser une étude sur les objectifs, les structures et les incidences financières du programme proposé;

8. **DEMANDE** aux Etats membres et à la Commission de l'Union africaine d'apporter leur plein soutien au Programme.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Assembly Collection

Decision on the Establishment of A Continental Programme to Valorise The African Liberation Heritage Doc. Assembly/A

The Assembly

The Assembly

http://archives.au.int/handle/123456789/1257

Downloaded from African Union Common Repository